

RÉPONSE DE SCGM À UNE DEMANDE DE RENSEIGNEMENT

Origine : Demande de renseignement en date du 28 juin 2001

Demandeur : Régie de l'énergie

Référence : SCGM-1, document 1, pages 5 et 7

Préambule :

Afin de fixer un prix d'institutions financières, un volume minimal de 5000 GJ/j est requis, ce qui équivaut à la consommation de plus de 16 000 maisons unifamiliales.

Question 1 :

- a) À combien de clients commerciaux types équivaut ce volume?
 - b) À combien de clients industriels types équivaut ce volume?
-

Réponse :

- a) Au tableau apparaissant à la page 5 de 21 (SCGM-1, document 1), la moyenne de la consommation d'un client commercial est de 41 500 m³. Si nous utilisons cette moyenne, le nombre de clients pourrait s'élever à 1 161.
- b) La consommation des clients industriels (clients assujettis aux tarifs 4 et 5) étant très variée, il demeure difficile d'établir un nombre de clients représentatif.

À titre d'illustration, en utilisant le volume moyen des clients du tarif 4 prévu au dossier tarifaire 2002 (soit 1 667 890 000 m³/118 clients = 14 134 661 m³/client), 5 000 GJ/j représenterait 3,4 clients industriels.